VILLE DE
Châteaubernard

REVUE DE PRESSE

Vendredi 19 juillet 2019

SUD OUEST

Charente Libre

L'infographie

Ces objets qui prennent la poussière sur la Lune

809 objets, représentant près de **180 tonnes** au total, ont été abandonnés sur la Lune depuis que l'Homme y a marché pour la première fois le 20 juillet 1969. Et pourtant seuls 12 hommes ont foulé son sol au terme de 6 missions spatiales habitées.

6 drapeaux américains

79 engins spatiaux

1 javelot

2 balles de golf

96 poches d'urine, d'excréments et de vomi humains

28 grammes des cendres du Dr Eugene Shoemaker, père fondateur de la planétologie

1 exemplaire de la Bible

Environ **100** billets de 2 dollars

Et aussi :
des bottes spatiales,
des bouchons d'oreilles,
des lingettes,
des coupe-ongles,
du savon,
un porte-cravates,
des tongs, etc.

Source : Nasa

INFOGRAPHIE CL

■ La Géorgie a alerté sur une fraude au brandy en désignant un fournisseur espagnol, lequel est propriétaire de la société A. Staub en Charente ■ Les conséquences sont multiples dans le département.

Enquête sur le brandy: la Charente éclaboussée

À Saint-Preuil, les discrètes installations de A. Staub, propriété de la société espagnole Altosa mise en cause par la Géorgie et visée par l'enquête internationale. Photo CL

Frédéric BERG
fberg@charentelibre.fr

C'est le petit-cousin caché du cognac, dont il partage la couleur, l'obligation d'être issue d'eau-de-vie de vin et de vieillir en fûts de chêne. Le brandy français est un alcool majoritairement produit en Charente, par des maisons de cognac, mais avec des eaux-de-vie étrangères (lire encadré). Cet alcool exporté à 99 % et qui cherche à obtenir une indication géographique protégée est au cœur d'un vaste scandale dont les premières secousses ont été amorties discrètement, dans le milieu feutré du cognac.

Un article du *Figaro* de lundi (CL de mardi) a néanmoins ouvert une première brèche dans cette digue du silence. Les répliques devraient être multiples, financières et judiciaires. En résumé, les douanes géorgiennes soupçonnent une société espagnole, Altosa, très gros acteur mondial qui distille et commercialise des eaux-de-vie et alcools, d'avoir vendu à des opérateurs de brandy, la majorité étant des maisons de négoce charentaises, de l'eau-de-vie de grain à la place de celle de vin. Ce qui est formellement interdit.

A. Staub enracinée à Saint-Preuil

Pour bien comprendre le mécanisme de fraude soupçonné par les douanes de Géorgie, il faut savoir que Altosa détient une filiale en Géorgie (Iberica Spiritz LTD) et qu'elle est également propriétaire de A. Staub, maison plus que centenaire enracinée à Saint-Preuil, qui se présente sur son site internet comme *«un des principaux élaborateurs et exportateurs de brandies»*, produisant également un peu de cognac.

L'enquête menée en 2018 par les douanes de Géorgie, pays viticole situé au sud de la Russie, aurait notamment tracé le parcours de camions chargeant de l'eau-de-vie de maïs en Moldavie, laquelle serait devenue «eau-de-vie de vin» après un bref passage par la filiale géorgienne d'Altosa pour finalement être livrée chez A. Staub à Saint-Preuil. Des stocks potentiellement revendus à des maisons de négoce charentaises. Selon plusieurs sources, la fraude pourrait porter sur des volumes très importants, entre 6 à 8 millions de litres.

Les douanes géorgiennes (Georgia Revenue Service) ont alerté leurs homologues espagnoles et françaises. Le ministère de l'Économie a ouvert une enquête et des douaniers français se sont rendus à Saint-Preuil récemment. Si les douanes se refusent à tout commentaire, des auditions ont été menées dans les bureaux charentais par des enquêteurs venus de région parisienne.

Nous avons eu accès à de nombreux documents rédigés en anglais ou en russe: des bordereaux de transport, des échanges de mails entre services de douanes, des documents émanant d'un transporteur du Bélarus qui agissait pour le compte de la filiale géorgienne de Altosa.

Un des bordereaux, soumis à un acteur charentais de la filière qui le considère *«en tout point conforme aux documents classiques»*, suit le parcours d'un camion depuis le vendeur, une société moldave. La marchandise est achetée par une société bulgare. La nature de la cargaison est désignée comme «Neutral ethylic alchool», de l'alcool de grain, utilisé notamment pour la vodka. C'est ensuite un courtier anglais qui intervient et vend la cargaison à Iberica Spiritz LTD, la filiale de Altosa en Géorgie. Ensuite la marchandise du même camion est vendue à A. Staub et la dénomination du produit change et devient «brandy 3 ans».

«Avec ces documents, l'acheteur final ne peut pas ignorer les transformations factices en cours de route ni la réalité de la nature du produit, considère un courtier qui requiert l'anonymat mais qui connaît cette affaire parfaitement. *Le but de la manœuvre, si elle est avérée, est assez limpide: un hectolitre d'eau-de-vie de maïs coûte aux alentours de 70 euros, contre environ 300 euros pour la même qualité d'eau-de-vie de vin, soit plus de trois fois moins cher. C'est difficile à détecter, surtout si c'est coupé. Il faut passer par des analyses coûteuses pour être certain de l'origine du produit.»*

Entre 6 et 8 millions de litres concernés

Les questions que soulève cette affaire sont nombreuses. Si cette fraude est avérée, depuis combien de temps existait-elle? Des maisons de cognac ont-elles été trompées et ont donc pu vendre, à leur insu, du brandy contenant en partie de l'eau-de-vie de grain? Ce qui est certain, c'est que depuis les rumeurs d'une enquête, de nombreux opérateurs ont arrêté de se fournir chez A. Staub. *«C'est un panier de crabes ce milieu. De notoriété publique, le brandy soit disant français ne contenait pas une goutte d'eau-de-vie produite en France. Mais là, le problème est encore différent parce que la tromperie porte sur la nature même du produit, pas sa provenance»*, détaille un acteur de la filière qui lui aussi requiert l'anonymat.

Lui aussi travaillait avec A. Staub: *«Les infos qui remontent disent que A. Staub ne savait pas que les eaux-de-vie étaient bidouillées. Mais au-delà, c'est un gros souci pour nous tous parce que ça signifie qu'on a pu vendre du brandy qui contenait de l'eau-de-vie de grain. Il faut savoir qu'on fait rarement tester les lots, ça coûte entre 800 et 1 000 euros à chaque fois, ça mangerait les marges.»*

La Charente, principal acteur du brandy

Une eau-de-vie produite en grande majorité en Charente, par des maisons de cognac, mais que les Charentais ne connaissent pas. Le brandy, obtenu à partir d'eau-de-vie de vin, le plus souvent mêlé de distillat de vin et vieilli en fût de chêne, s'exporte à 99 %, plus encore que ses cousins cognac et armagnac. Depuis la reprise spectaculaire du marché du cognac, le brandy, vendu bien moins cher, n'est plus élaboré avec une seule goutte d'eau-de-vie issue de raisins de l'appellation cognac, ni même de raisins français. Les eaux-de-vie proviennent essentiellement d'Espagne, d'Italie mais aussi de Géorgie, pays viticole. La filière pèse lourd, 189 millions d'euros en 2018 pour 130 millions de bouteilles. Cette eau-de-vie de vin est née au XVI[e] siècle, inventée par les marchands hollandais qui voulaient stabiliser le produit pour le faire voyager. «Brandy» vient de «brande wijn», qui signifie «vin brûlé». Les premiers alambics ont été installés en Charente, avant la création du cognac. Les opérateurs charentais engagés dans cette filière élaborent leur propre produit ou revendent en vrac. Les principaux marchés sont, dans l'ordre: la Russie, l'Allemagne, l'Angleterre, la Chine, la Lituanie et le Canada.

De nombreux produits sont vendus dans le monde sous l'appellation générique «brandy», la majorité de ces brandies (environ 80 %) ne sont pas exclusivement issus de raisin mais de canne à sucre. Une réalité que les producteurs français veulent éclaircir. La Fédération du brandy français est présidée par Jérôme Royer, ancien maire de Jarnac et ancien de la maison de négoce familiale. *«Le défi principal aujourd'hui est de réussir à créer une indication géographique protégée (IGP) pour le brandy français. Il faut définir ce produit. On travaille depuis des années avec l'Institut national de l'origine et de la qualité* (Inao) *avec la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes* (DGCCRF). *Il y a une vraie légitimité sur ce produit ancien, mais oui, aujourd'hui, les eaux-de-vie viennent d'ailleurs.»*

C'est d'ailleurs ce qui fait tiquer les autorités de tutelle et l'Europe, qui note que ce «brandy français» est produit... à partir de vins étrangers. *«La matière première manque, mais ce que nous voulons valoriser, c'est le savoir-faire français reconnu dans le monde entier en matière de vieillissement et d'assemblage»*, ajoute Jérôme Royer.

Altosa: «Inspections résolues sans incident»

Contactée, la société Altosa, qui est présidée par Juan Antonio Lopez Ramirez, a envoyé un communiqué officiel. Sans répondre directement sur l'enquête en cours, elle explique que *«tous les investissements réalisés par Altosa en Géorgie, comme dans tout autre pays où elle achète des raisins par l'intermédiaire de ses collaborateurs, ont été destinés à la production d'eau-de-vie de qualité* [...]» *«Il convient de noter qu'Altosa et la Maison A. Staub sont soumis à différents contrôles officiels. Toutes les inspections effectuées par la Direction générale de la douane française ont été résolues sans incident.* [...] *Notre système qualité empêche la commercialisation des alcools non conformes et, dans le cas de la détection d'un produit importé non conforme, il est rejeté immédiatement ou isolé de manière appropriée, empêchant ainsi sa commercialisation. La société a pleinement confiance dans le travail des autorités.»*

> **Un hectolitre d'eau-de-vie de maïs coûte aux alentours de 70 euros, contre environ 300 euros pour la même qualité d'eau-de-vie de vin.**

La boulette

La SNCF déraille encore

Géographie. Angoulême située entre Saint-Pierre-des-Corps et Poitiers, à seulement 15 minutes en TGV de la banlieue de Tours et à 17 minutes de la capitale de la Vienne! Nos confrères de France Bleu Poitou ont déniché une drôle de pub, censée faire la promotion de l'appli Oui SNCF. Qui confirme le sentiment que pour la Société nationale des chemins de fer, il n'y a rien entre Paris et Bordeaux, sinon des territoires insignifiants et interchangeables.

Le cadeau

Au bloc opératoire en Béhème !

La concession BMW a offert deux voitures électriques au centre clinical, d'une valeur qui avoisine les 500 euros chacune. Photo CL

Les enfants hospitalisés au service pédiatrique du centre clinical à Soyaux vont pouvoir rejoindre le bloc opératoire au volant d'une BMW électrique. La concession automobile de la marque haut de gamme, représentée par André Grammatico à Angoulême, vient d'offrir deux véhicules à la clinique. Occupés par le pilotage de leur petit bolide, les enfants oublient le stress de l'opération le temps du voyage en quatre roues. *«Une première voiture Mercedes nous avait été offerte en 2018. Mais pour des raisons d'hygiène, elle doit rester au bloc. Les enfants pouvaient circuler uniquement dans l'enceinte stérilisée,* explique Stéphane Chabanais, le directeur adjoint de l'établissement. *Maintenant, avec ces deux nouveaux véhicules qui resteront dans le service pédiatrique, ils pourront circuler dans les couloirs et descendre au bloc avec ces BMW.»* Avant de finir le voyage en Mercedes. La classe!

■ Une cinquantaine de talents du Centre d'animation ont réinterprété leurs œuvres favorites du MAH ■ Le résultat est si bon que le musée les expose, à côté des originaux.

Le musée s'ouvre aux artistes amateurs... Et c'est superbe

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

Le Musée d'art et d'histoire (MAH) et le Centre d'animation de Cognac sont distants de 500m, que l'on parcourt en cinq minutes à pied via le Jardin public. Pourtant, les conservateurs du premier et les animateurs du second se sont longtemps regardés en chiens de faïence. *«On a fini par se rencontrer l'année dernière»*, sourit la directrice des musées, Catherine Wachs-Genest, elle-même surprise par cette drôle de situation.

> **On n'a pas du tout à rougir.**

Dans un premier temps, le musée a offert la gratuité aux élèves du centre, puis l'idée d'aller plus loin a titillé les deux parties.
En septembre, une cinquantaine d'élèves des cours de dessin, de peinture ou de terre cuite, ont commencé à se rendre au musée pour s'inspirer, une fois de retour dans leurs ateliers, des œuvres exposées. Le résultat dépasse les espérances, reconnaît Cathernie Wachs-Genest.
«Au début, on se disait que ça risquait de ne pas forcément être très réussi. Quand on a vu la production des élèves, on s'est dit qu'il fallait qu'on l'expose. Et aujourd'hui, on n'a pas du tout à rougir.»

Le vase aux hirondelles d'Émile Gallé, le fondateur de l'école de Nancy (premier plan) est devenu le chouchou des modélistes et des sculpteurs. Photos M. B.

Effectivement, la juxtaposition des œuvres originales et de leurs réinterprétations est enthousiasmante. D'abord, par la liberté que les amateurs (*«au sens de "qui aime"»*, précise Catherine Wachs-Genest) ont prise. *«On s'était dit que le musée, ça serait peut-être un peu vieillot. Alors qu'en fait, pas du tout»*, confirme la directrice du Centre d'animation, Nelly Chauviré.
Le très austère portrait de M^me^ Martin-Laprugne, *«qui fait peur aux enfants»* selon la directrice du musée, a ainsi été copié dans des tons hippies. Le visiteur sera également surpris par la qualité des réalisations. Difficile, par exemple, de distinguer la poterie antique du rez-de-chaussée de sa copie. Ou de croire que la sculpture d'oiseau inspirée par la «Scène de chasse» de Ducos de la Haille soit l'œuvre d'une amateure, Nadine Morinère. *«C'est quelqu'un qui pratique depuis des années et qui a énormément de talent»*, salue Rachel Garreaud, qui a suivi la collaboration entre le musée et le centre depuis le début. Normal, elle est à la fois élève du second et salariée du premier, où elle effectue des remplacements depuis près d'un an.
Elle s'est inspirée de *«Marguerite au sabbat»* pour livrer un croquis où l'on reconnaît ses talents d'élève d'une école de mangas à Angoulême, où elle poursuit ses études. Comme la cinquantaine d'œuvres exposée jusqu'en septembre, son travail vaut le coup d'œil.

Jusqu'au 30 septembre au Musée d'art et d'histoire, 48, boulevard Denfert-Rochereau à Cognac. Ouvert tous les jours de 11h à 18h en juillet août, fermé le mardi à partir de septembre. Entrée: 5€, réduit 1€.

Le «Portrait de M^me^ Martin-Laprugne» du Cognaçais Jules Balmette, dont l'austérité «fait peur aux enfants», a gagné des couleurs au passage.

Le niveau des amateurs est tel que le néophyte peut confondre. À gauche, la sculpture inspirée du tableau au fond. À droite, la reproduction d'une poterie antique.

Le chiffre

15.000

En euros, le montant de l'enveloppe débloquée à titre exceptionnel par la ville de Cognac pour financer une opération «coup de poing» destinée au désherbement des trottoirs, sujet qui a fait polémique ces dernières semaines (lire *CL* du 10 juillet). Elle sera menée par deux chantiers d'insertion durant l'été. Pour mémoire, la Ville ne désherbe plus que certaines zones (avenues, édifices publics...) et appelle ses administrés à veiller au nettoyage de leur pas-de-porte. L'opération de cet été sera donc exceptionnelle.

La phrase

Je suis relativement inquiète de ce qui va se passer sur ce territoire les prochaines années

Marianne REYNAUD-JEANDIDIER,
adjointe au maire, lors de la dissolution d'Info 16

Ambiance morne, hier soir aux Récollets de Cognac, où les adhérents d'Info 16 ont validé la dissolution de l'association d'information au 31 décembre (lire *CL* de samedi et d'hier). La non-reconduction d'une convention avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) a précipité la fin de la structure, dont les missions et une partie du personnel seront intégrées à la Ville l'an prochain. Les élus comme les adhérents ont regretté la position de la CAF et se sont inquiétés de l'avenir d'autres associations cognaçaises (Aserc, Quatre routes) également financées par la CAF.

Le chiffre

60 Le nombre de partenaires privés que les organisateurs de la 81e semaine fédérale de cyclotourisme ont rincés hier soir à La Salamandre. Rien d'ostentatoire: quelques verres et quelques assiettes apéro. C'était plutôt l'occasion pour les sponsors (parmi eux, toutes les maisons de cognac ou presque, mais pas seulement) de commencer à plonger dans l'événement qui animera Cognac du 4 au 11 août, avec 10.000 personnes attendues.

Taransaud investit, embauche et s'agrandit

Portée par un cognac en pleine forme et des vins qui se portent bien, la tonnellerie de Merpins s'est étoffée et a acheté un terrain à Mainxe.

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

Il ne s'agit pas d'une croissance fulgurante de type start-up, mais d'un phénomène modéré qui dure.
Depuis 2010, les ventes de la tonnellerie Taransaud augmentent de 1 à 2 % par an en volume et de 4 à 5 % en valeur.
L'entreprise prévoit que cette tendance se poursuive *«ces cinq à sept prochaines années»*, selon son président Henri de Pracomtal. Pour *«accompagner ses meilleurs clients»*, Taransaud (qui ne peut pas satisfaire toutes les demandes actuellement) a donc investi lourdement ces deux dernières années.

Les ventes augmentent régulièrement. Une tendance qui devrait se poursuivre «ces cinq à sept prochaines années», selon le président Henri de Pracomtal (à gauche). Photo M. B.

Trente nouveaux postes

En 2017, les ateliers de Merpins ont commencé à faire peau neuve. L'année suivante, les quatre merranderies que possède la société, près des forêts dont elle tire le bois (1), ont doublé leurs capacités. Et cette année, parce que les capacités de stockage et de vieillissement de Merpins arrivent à saturation, *«nous avons acquis un terrain de 4,5 hectares à Mainxe»*, poursuit le président. Le tout pour 8,9M€ d'investissement, sur un chiffre d'affaires de 59,9M€ réalisé à 60 % à l'export.
Au passage, les effectifs ont gonflé de 30 unités (dont cinq tonneliers en apprentissage) pour atteindre 258 personnes.
Bien sûr, le cognac n'y est pas pour rien, puisque les producteurs de spiritueux représentent 20 % des commandes. Mais la bonne santé des vins (californiens et italiens notamment) pèse au moins autant dans l'activité de la tonnellerie haut de gamme (ses prix sont parmi les plus élevés du marché), l'une des trois principales de France selon son président.

(1) Dans l'Allier, l'Indre, en Indre-et-Loire et dans la Creuse.

LOUZAC-SAINT-ANDRÉ

Les tarifs de la cantine et de la garderie augmentent

Le conseil municipal de Louzac, prévu à 18h30 à la mairie, a débuté avec du retard. La faute à des chevaux qui avaient décidé de prendre la poudre d'escampette. De ce fait, Lilian Jousson, le maire qui, dans une commune rurale est responsable d'à peu près tout, a pris les jambes à son cou pour récupérer les deux équidés qui se dirigeaient vers «Les Béguillères» à Saint-Sulpice.

■ **Commerce.** Sandra Merceron et Frédéric Dussous, repreneurs du magasin L'Ibérica, se sont présentés aux élus. Ils souhaitent ouvrir le magasin le lundi 16 septembre ou au plus tard le 30 septembre en fonction de l'avancement des travaux qui seront entrepris dans les meilleurs délais.

■ **Personnel.** Le contrat d'un agent contractuel employé aux services techniques sera prolongé de deux mois. Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel a fait l'objet de trois délibérations. Lilian Jousson propose aux élus, pour plus de clarté, une délibération regroupant à la fois les spécialités administratives, techniques de tous les personnels, y compris les contractuels. Adopté à l'unanimité.

■ **Écoles.** L'effectif prévisionnel à la rentrée est de 20 élèves à la maternelle et 32 élèves en classe élémentaire. L'Éducation nationale a prévu des mouvements pour la nouvelle année scolaire.

■ **Cantine et garderie.** Après avoir énoncé les chiffres des dépenses et des recettes de l'exercice précédant, il est proposé aux élus d'augmenter les tarifs de garderie.
Ils passent à 1,95 € pour le matin ou le soir et à 2,55 € pour le matin et le soir, pour les élèves de maternelle jusqu'à 18h30. Ils passent à 1,95 € pour le matin ou le soir pour les élèves élémentaires et à 3€ pour le matin et le soir pour les élèves élémentaires jusqu'à 19h. Les tarifs de la cantine scolaire subiront également une augmentation à 2,50 € pour les élèves et à 5 € pour les adultes

■ **Divers.** En liaison avec le Service départemental de la lecture, l'ordinateur de la bibliothèque sera changé. 20 % du financement sont à la charge de la commune.

«Sur un air d'autoroute» est joué ce soir par la Cie «Pas par hasard». Photo CL

Deux dernières soirées pour «Quartiers en fête»

Avant de clore fin juillet (vendredi 26), par une grande soirée «Jarnac en fête», la mairie de Jarnac et l'association Pantoum proposent les deux dernières soirées de «Quartiers en Fête», ce soir et demain samedi.
Ce vendredi, au Quartier Lautertal (n°30, 32, rue de Lautertal) à 18h, *«Sur un air d'autoroute»* par les comédiennes de la Cie «Pas par hasard» **(1)**; à 18h45, apéritif offert par la mairie; 19h, *«M'sieur Gaston»* **(2)**.
Demain samedi, Quartier du «Bois Doucet» (n°10, 12, rue de la Petite-Champagne), à 18h *«Les extraordinaires aventures du professeur Guinguette»* **(3)**; à 18h45, apéritif offert, suivi de, *«Fils de chimère»* (répertoire de chansons françaises). Contact au service culturel (tél. 05 45 81 47 34).

(1) Un duo burlesque féminin, abandonné sur un parking d'autoroute, transforme cet improbable endroit en cabaret loufoque.

(2) Il joue de la grosse caisse et de la pédale charleston avec ses pieds, de l'accordéon ou du ukulélé avec ses mains et chante des chansons plus ou moins drôles.

(3) Fable musicale écolo-romantique, des aventures bizarroïdes, des épopées rocambolesques et des chansons tous ensemble.

Retraites : le futur système dévoilé

Le haut-commissaire Jean-Paul Delevoye a dévoilé hier ses préconisations pour une retraite par points. Photo AFP

Le chiffre

67 Près de 20 % des femmes sont actuellement contraintes de continuer à travailler jusqu'à 67 ans, âge d'annulation de la décote en cas de durée de cotisation insuffisante, contre 10 % des hommes. L'instauration controversée d'un *«âge d'équilibre»* ou de *«taux plein»* à 64 ans, assorti d'un système de décote/surcote, est présentée comme une autre avancée pour la gent féminine. Pour Pascale Coton (CFTC) *«certaines vont pouvoir partir plus tôt»*, d'autres femmes seront obligées de travailler deux ans de plus sous peine de se voir infliger une décote de 5 % par an. L'âge moyen du départ à la retraite pour les femmes est de 63 ans contre 62,4 pour les hommes. L'âge moyen, lui, est de 62,7.

■ Jean-Paul Delevoye a dévoilé ses recommandations pour le futur système universel ■ Avec la fin des régimes spéciaux et un «âge d'équilibre», le projet se veut aussi plus «juste» pour les femmes.

Le haut-commissaire à la réforme des retraites Jean-Paul Delevoye a dévoilé, hier, ses préconisations pour le futur *«système universel»*, promis par Emmanuel Macron. Les recommandations sur le futur système universel devraient servir de base au projet de loi du gouvernement qui sera débattu en 2020 et progressivement mis en place en 2025.

Universel et à points

Les 42 régimes de retraites, où les pensions sont calculées en fonction du nombre de trimestres cotisés, seront remplacés par un *«système universel»* où chacun accumulera des points tout au long de sa carrière et où *«un euro cotisé donnera les mêmes droits à tous»*. Chaque jour travaillé permettra d'acquérir des points.

64 ans, l'âge d'équilibre

Jean-Paul Delevoye incite *«au prolongement de l'activité»* avec un *«âge d'équilibre»* de départ à la retraite assorti d'un dispositif de décote-surcote. L'*«âge d'équilibre»* sera fixé à 64 ans pour la génération née en 1963, la première concernée par cette réforme. Ceux qui partiront avant verront ce rendement diminuer de 5 % par année d'écart, quand ceux qui prolongeront leur activité au-delà bénéficieront d'un rendement majoré de 5 % par an.

Un minimum augmenté à 85 % du Smic net

Un montant minimum de pension, identique quel que soit le statut, sera garanti pour une carrière complète à 85 % du Smic net, contre 81 % pour les salariés et 75 % pour les agriculteurs actuellement.

Solidarité, veufs et enfants

Les pensions de réversion versées aux veuves et veufs garantiront 70 % du total des retraites perçues par le couple. Ce dispositif remplacerait *«les 13 règles différentes existant»* sans modifier *«les règles applicables aux retraités actuels»*. Il y aussi une autre nouveauté. Les pensions seront majorées de 5 % par enfant et dès le premier enfant, contre 10 % actuellement pour les parents de trois enfants et plus.

Régimes spéciaux, spécificités, pénibilité

Le *«système universel»* doit entraîner la fin progressive des régimes spéciaux, mais des traitements de faveur subsisteront. Des *«départs anticipés»* seront conservés pour les militaires, qui pourront bénéficier de points supplémentaires, et les fonctionnaires ayant des fonctions dangereuses dans le cadre de *«missions régaliennes»*. Comme aujourd'hui, le système garantira les départs à 60 ans pour les *«carrières longues»*. La pénibilité sera également prise en compte avec une possibilité de partir avant 62 ans.

Transition progressive et gouvernance

Le système universel garantira 100 % des droits acquis au 1er janvier 2025: ils seront comptabilisés selon les règles de l'ancien système et *«transformés en points à l'euro près»*.

Des préconisations accueillies avec prudence

Les prescriptions du haut-commissaire Jean-Paul Delevoye ont suscité des réactions en demi-teinte ainsi que de vives critiques de la part des syndicats.

Son rapport devrait servir de base au projet de loi sur les retraites, maintes fois repoussé. Une *«deuxième phase de concertation s'ouvre à partir de maintenant»* afin de *«définir les conditions de la transition vers ce système-cible»*, a assuré la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, au Sénat. Cependant, les préconisations du haut-commissaire ont reçu un accueil mitigé des partenaires sociaux. *«Le Medef soutiendra les grands principes de cette réforme»*, mais sera *«vigilant»* sur la gouvernance du nouveau régime, a indiqué son patron, Geoffroy Roux de Bézieux. Du côté des syndicats, les avis sont partagés mais l'enthousiasme n'est pas au rendez-vous. Le rapport de Jean-Paul Delevoye *«prouve que la mise en place d'un système universel est possible»*, s'est félicité le leader de la CFDT, Laurent Berger, qui a toutefois jugé *«totalement stupide»* de fixer un âge d'équilibre à 64 ans. Le syndicaliste a confié au Figaro:*«Chaque organisation mène sa stratégie comme elle l'entend, mais je ne vois pas contre quoi on peut mobiliser»*, disant préférer *«rentrer dans la concertation pour peser.»* La CGT, qui a dénoncé un *«projet de régression sociale»*, et FO prévoient déjà de mobiliser respectivement le 24 et 21 septembre. Les organisations syndicales et patronales seront de nouveau reçues à partir de la semaine prochaine. Du côté de l'opposition même son de cloche. Les députés La France insoumise ont exprimé leur déception estimant qu'*« avec le système par points, on sait ce que l'on paie mais pas ce que l'on reçoit (...) Emmanuel Macron défait la France.»* Sur Twitter, le président des Hauts-de-France, Xavier Bertrand a fustigé : *«En route vers une baisse généralisée des pensions de retraite...»* Enfin, le Conseil national des barreaux (CNB), représentant les 68.000 avocats français, appelle à une mobilisation le 16 septembre contre une *«mort économique programmée des petits cabinets»*.

Laurent Berger compte «rentrer dans la concertation». Photo AFP

Gafa

Le G7 trouve un consensus

Les ministres des Finances des pays du G7 ont fait un pas *«important»* vers un accord mondial sur la taxation du numérique lors de leur réunion à Chantilly, au nord de Paris, malgré les tensions entre les États-Unis et la France. Les sept économies les plus avancées ont finalement trouvé un consensus, présenté par la présidence française comme *«une avancée»*, sur la taxation des activités des multinationales même si elles n'ont pas de *«présence physique»* dans le pays concerné. Le ministre français Bruno Le Maire s'est félicité de *«cet accord»* du G7 *«pour taxer les activités sans présence physique, en particulier des activités numériques»*, lors de la conférence de presse finale de la réunion. *«C'est la première fois que les États membres du G7 se mettent d'accord sur ce principe»*, a-t-il souligné Son homologue américain Steven Mnuchin a fait preuve d'un enthousiasme plus modéré face aux journalistes: *«Nous avons fait des progrès significatifs, mais il reste encore du travail à faire»*, a-t-il estimé se félicitant toutefois de *«ce pas important dans la bonne direction»* sans pour autant évoquer ouvertement une *«percée»*. comme l'a fait le ministre allemand Olaf Scholz.

Temps mitigé.

Quelques passages nuageux persistent encore en début d'après-midi, puis le soleil s'impose progressivement par le Sud. Vent de Sud-Ouest à Ouest, plutôt faible dans les terres, à modéré sur le littoral.

Samedi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
17° 25°	16° 27°	15° 28°	14° 27°

Dimanche

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
16° 27°	15° 30°	14° 30°	14° 29°

Lundi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
19° 33°	19° 36°	18° 36°	18° 36°

Mardi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
22° 35°	22° 38°	21° 39°	21° 39°

Mercredi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
22° 32°	23° 36°	21° 38°	21° 37°

Jeudi

Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
20° 29°	21° 31°	19° 32°	20° 31°

HIER	Mini	16h
Angoulême	14°	24°

SOCIAL Le haut-commissaire à la réforme des retraites a dévoilé ses préconisations pour le futur « système universel ». Il incite à travailler plus longtemps, avec un âge d'équilibre à 64 ans

Dossier réalisé par Nicolas César
n.cesar@sudouest.fr

C'est une réforme profonde et sensible du régime des retraites qui s'annonce. Promise par Emmanuel Macron lors de la campagne présidentielle de 2017, elle vise à uniformiser le système en mettant fin aux régimes spéciaux. Ce qui bouleverse le « pacte social ». Elle recouvre aussi une nécessité économique, pour limiter le déficit : on comptait 3 actifs pour 1 retraité en 1975, ils ne sont plus que 1,5 aujourd'hui.

Ce n'est pas un hasard si Jean-Paul Delevoye, le haut-commissaire en charge du dossier, a présenté hier, au cœur de l'été, ses recommandations aux partenaires sociaux et au Premier ministre. Après dix-huit mois de concertation. Ses recommandations serviront de base au projet de loi, maintes fois repoussé, attendu en Conseil des ministres à l'automne, avant un examen au Parlement après les municipales de mars.

Un système à points…

Le nouveau régime, qui devrait entrer en vigueur en 2025 et ne concerne que les générations nées à partir de 1963, ne remet pas en cause l'ADN français puisque le système restera financé par répartition. Mais sa philosophie change : il ne fonctionnera plus en annuités mais en points, qui seront accumulés tout au long de la carrière en fonction des cotisations versées par le salarié. En l'occurrence, 100 euros cotisés donneront droit à 5,50 € de retraite par an.

Des points seront également accumulés en cas d'interruptions d'activité (maternité, maladie, chômage…). La valeur du point ne pourra pas baisser dans le temps. Autre avantage mis en avant par Jean-Paul Delevoye : la réforme envisage une majoration de 5 % des droits à la retraite dès le premier enfant, contre les actuels 10 % réservés aux parents de trois enfants et plus.

… et universel

Un changement majeur marque ce rapport : la fusion des 42 régimes existants en un système universel (lire en page 3). Un euro cotisé donnera les mêmes droits à tous, jusqu'à 120 000 euros de revenu brut annuel. Le taux de cotisation retenu de 28,12 %, partagé entre l'employeur (60 %) et le salarié (40 %), est proche du niveau actuellement en vigueur dans le privé. Seuls les indépendants, qui cotisent moins que les salariés, bénéficieront d'un « régime adapté » pour leur éviter un alignement brutal (28,12 % jusqu'à 40 000 euros de revenu brut annuel, puis 12,94 % sur les 80 000 euros suivants). Leurs cotisations augmenteraient donc mais cet effet devrait être compensé par une baisse de la CSG.

Par ailleurs, pour davantage d'équité, le minimum de retraite sera augmenté. Il passera à 85 % du smic net, contre 81 % pour les salariés et 75 % pour les agriculteurs actuellement.

Âge d'équilibre à 64 ans

Si Jean-Paul Delevoye ne préconise pas de toucher à l'âge de départ à la retraite, qui resterait fixé à 62 ans, il propose en revanche d'introduire un âge d'équilibre à 64 ans. Un point jugé « explosif » par les syndicats, qui promettent des manifestations sur le sujet à la rentrée. Une décote sur les pensions sera instaurée pour les personnes qui décident de prendre leur retraite entre 62 et 64 ans. Elle sera de 5 % par année d'écart. En revanche, ceux qui prolongeront leur activité bénéficieront d'un rendement majoré de 5 % par an. Et cet âge « d'équilibre », pourrait par ailleurs évoluer en fonction de l'espérance de vie…

> L'âge légal de 62 ans s'appliquera de façon identique tant aux salariés du public que du privé

Qui des départs anticipés ?

L'âge légal de 62 ans s'appliquera de façon identique tant aux salariés du public que du privé pour un métier similaire. Les départs anticipés des régimes spéciaux et de la fonction publique devraient donc disparaître. Sauf pour les militaires et les fonctionnaires ayant des fonctions dangereuses dans le cadre de missions régaliennes (policiers, douaniers, pompiers, surveillants pénitentiaires). Comme aujourd'hui, ce système garantirait les départs anticipés à 60 ans pour les assurés ayant effectué une carrière longue et la pénibilité serait prise en compte pour permettre de partir avant 62 ans.

Pour que la transition se fasse en douceur, le système universel, qui garantira 100 % des droits acquis au 1er janvier 2025, s'adaptera progressivement à chaque régime sur une période d'environ quinze ans après son entrée en vigueur.

Après la remise du rapport, Édouard Philippe a demandé à la ministre des Solidarités, Agnès Buzyn, et au Haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, de rencontrer « dès la semaine prochaine » les organisations syndicales et patronales. PHOTO

Les syndicats sont très mitigés…

RÉACTIONS La CGT et FO ont fortement critiqué le texte, tandis que la CFDT et l'Unsa se montrent plus nuancées. Les prochaines négociations seront âpres

Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT « c'est de l'enfumage déguisé sous des mots pompeux. Qui définit la valeur du point ? Quand on entend le discours ambiant de la réduction de la dépense publique, on peut imaginer que valeur du point sera définie par Bercy, et quand on se fera tirer les oreilles par Bruxelles, on fera des économies sur les points. Et, pour vivre à peu près, il faudra partir à 64, 65 ans, voire un peu plus. Surtout quand on commence sa carrière en CDD comme 83 % des primo entrants sur le marché du travail ».

Yves Veyrier, secrétaire général FO « Nous sommes absolument en désaccord », indique le secrétaire général Yves Veyrier. « L'âge minimum de l'ouverture des droits n'assure pas un niveau de retraite convenable ».

Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT « Ce rapport est un point d'étape. Il prouve que la mise en place d'un système des retraites plus juste, plus lisible, est possible. Si nous notons positivement dans ce rapport un certain nombre d'avancées - je pense notamment au fait que ce soit un système plus redistributif qui privilégiera d'abord ceux qui ont des carrières hachées ou encore à l'extension des droits familiaux dès le premier enfant -, il y a aussi des mesures qu'il faudra continuer à pousser, comme la question de la pénibilité, l'extension aux agents du public. »

Laurent Escure, secrétaire général de l'Unsa « cette réforme que nous ne demandions pas est désormais enclenchée. La méthode Delevoye est une bonne méthode. On prend acte de ces préconisations et on va travailler pour lever certains doutes que nous avons, notamment sur la phase de transition. Elle est assez longue mais nous avons une proposition supplémentaire : à partir de la génération 1963 et jusqu'en 1973, on demande un droit d'option pour que les gens puissent choisir, sans qu'il y ait de chutes brutales des rémunérations pour les retraités ».

Geoffroy Roux de Bézieux, président du Medef « soutient l'ambition politique de la réforme présentée quant à ses objectifs d'universalité, d'égalité, et de solidarité interprofessionnelle – en particulier pour les femmes et les salariés aux carrières irrégulières. Toutefois, il demeure quelques points qui appellent la vigilance des entreprises. La future gouvernance du système devra clarifier une question de principe : qu'est-ce qui est financé par l'impôt ? Qu'est-ce qui est financé par les cotisations ? Qu'est-ce qui relève de la solidarité ? Qu'est-ce qui relève des assurances sociales ? Il ne faut pas que les régimes qui ont été précautionneux soient ponctionnés pour financer les régimes qui l'ont moins été. Nous seron attentifs dans les concertations qui vont s'engager ».

« Le nouveau régime sera davantage redistributif »

ANALYSE Didier Blanchet est économiste à l'Insee et président du Comité de suivi des retraites

Didier Blanchet : « Nous sommes déjà proches de l'équilibre économique ». DR

« Sud Ouest » Quels seront les gagnants et perdants du futur système de retraites ?

Didier Blanchet Le régime actuel calcule la retraite à partir de vos 25 meilleures années de revenu ou des six derniers mois pour les fonctionnaires. Cette règle n'avantage pas ceux qui sont en bas de l'échelle. Le passage à un système par points permettra de remettre tout cela à plat. En moyenne, le nouveau régime devrait offrir le même niveau de retraite que le précédent, mais davantage de souplesse dans la gestion et d'équité. Il va y avoir une convergence des taux pour qu'à carrière égale et revenu égal, chacun ait la même retraite. C'est pourquoi, les régimes spéciaux ont aussi vocation à être intégrés au régime universel.

C'est une réforme délicate sur le plan social. Quelles seront les clés de sa réussite ?

Tout va dépendre de la vitesse à laquelle va se faire la convergence des différents régimes et des éventuelles compensations qui seront mises en place, lorsqu'elles seront nécessaires. Il va y avoir une période de transition, pendant laquelle chacun va regarder si le nouveau système est plus ou moins avantageux que le précédent. En tout cas, cette réforme répond à une attente manifeste de clarification et d'harmonisation : il existe aujourd'hui 42 régimes de retraites différents. Des pays voisins, comme la Suède et l'Italie ont déjà opté pour un système similaire.

L'âge de la retraite à taux plein recule encore, de deux ans, à 64 ans. Est-ce compatible avec les exigences d'un marché du travail qui réclame toujours davantage de productivité ?

L'âge effectif de départ à la retraite a beaucoup baissé des années 1970 à la fin des années 1980, puis il a de nouveau augmenté depuis les années 2000. La même tendance est à l'œuvre dans de nombreux pays occidentaux, où les taux d'emploi des seniors sont déjà nettement plus élevés que chez nous. Il n'y a donc pas de fatalité à l'exclusion des seniors du marché du travail. Mais il faut des mesures d'accompagnement pour favoriser leur emploi et aménager leurs conditions de travail.

Sauf que pour les jeunes générations qui vont cotiser davantage que les précédentes, leur retraite sera plus faible...

Il devrait effectivement y avoir une baisse du pouvoir d'achat relatif des retraités, en comparaison de celui des actifs. Mais, en l'état, la France est l'un des pays où ils sont les mieux lotis. Au regard de la démographie actuelle, cette baisse est nécessaire pour équilibrer les comptes du régime des retraites mais cela devrait se faire dans des proportions raisonnables.

Vous paraît-il crédible que le système soit à l'équilibre dès 2025 ?

Oui, nous sommes déjà proches de l'équilibre économique. La part de dépenses de retraite dans le PIB ne dérape plus. Elle est passée de 11 % dans les années 1990 à environ 14 % aujourd'hui et devrait rester stable autour de ce niveau jusqu'à l'horizon 2040.

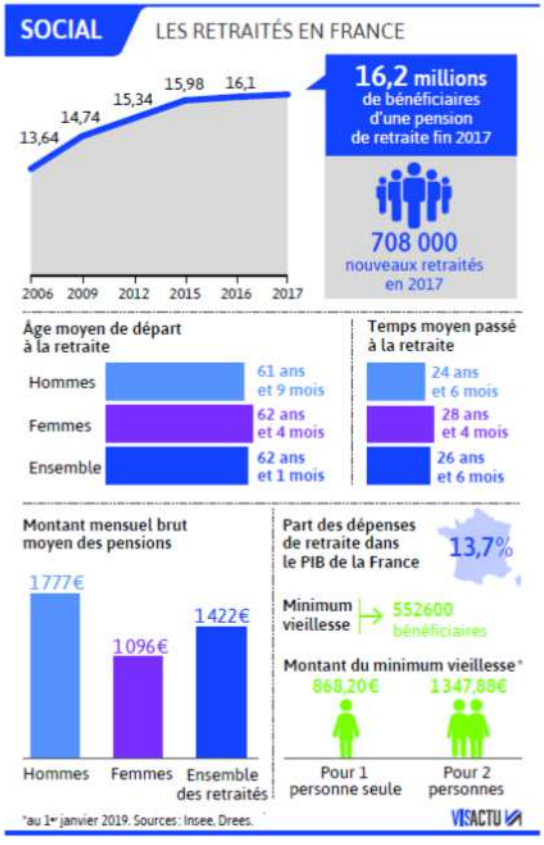

Et les pensions de réversion ?

Les pensions de réversion pèsent lourd dans le budget de l'État. Un retraité sur cinq, soit 4,4 millions de personnes, touche une pension de réversion. Ce qui représente une enveloppe globale de 36 milliards d'euros, soit 11 % du budget total des retraites. Aujourd'hui, 89 % de ses bénéficiaires sont des femmes veuves. Pour rappel, les mécanismes de réversion ont été mis en place après guerre avec la création de la Sécurité sociale pour lutter contre le risque de pauvreté féminine aux grands âges.

UN SYSTÈME MIS EN PLACE APRÈS-GUERRE

Depuis, la donne sociologique a considérablement changé. « Le système actuel ne tient pas compte de l'évolution des structures familiales ni du taux d'emploi des femmes », justifie Jean-Paul Delevoye, le haut-commissaire chargé de la réforme des retraites. Les femmes travaillent davantage aujourd'hui et avec des revenus plus importants qu'il y a 10, voire 20 ans.

Il n'empêche, les pensions de réversion ne sont pas encore prêtes de disparaître « naturellement ». Le sujet est particulièrement sensible pour le gouvernement. Cette population de personnes âgées n'a pas pour habitude de s'abstenir aux élections. Dans ses préconisations, Jean-Paul Delevoye n'envisage donc pas de supprimer ce système mais de l'harmoniser, car, aujourd'hui, il existe 13 régimes différents, en fonction du statut (agriculteur, commerçant, salarié...). Dans son rapport, il propose que les pensions de réversion versées aux veuves et veufs garantissent 70 % du total des retraites perçues par le couple.

Aujourd'hui, le conjoint survivant touche en moyenne 54 % de ce que recevait l'époux décédé. L'exécutif pourrait donc changer le mode de calcul en additionnant le montant des deux retraites.

En revanche, les conditions d'attribution ne devraient pas changer : seuls les couples mariés peuvent bénéficier de la réversion, et pour l'obtenir, il faut avoir au moins 55 ans. Les membres de couples pacsés ou vivant en concubinage n'auront, pour l'heure, aucun droit à la réversion de la pension du partenaire de pacs ou du concubinage.

En outre, elle est versée sous conditions de ressources. Il faut percevoir moins de 20 862,40 € par an pour une personne seule, ou moins de 33 379,84 € pour ceux qui sont en couple.

La génération née en 1963 sera la première concernée par cette réforme, qui ne fera pas que des gagnants.

G7 Finances : vers la taxation des Gafa

NUMÉRIQUE Malgré les tensions entre la France et les États-Unis, les ministres des Finances du G7 ont fait un « pas important » vers un accord mondial

Au bout d'une nuit de négociations, les sept économies les plus avancées ont finalement trouvé un consensus, présenté par la présidence française comme « une avancée », sur la taxation des activités des multinationales même quand elles n'ont pas de « présence physique » dans le pays concerné.

Le ministre français Bruno Le Maire s'est félicité de « cet accord » du G7 « pour taxer les activités sans présence physique, en particulier des activités numériques », lors de la conférence de presse finale de la réunion. « C'est la première fois que les États membres du G7 se mettent d'accord sur ce principe », a-t-il souligné.

Son homologue américain Steven Mnuchin a fait preuve d'un enthousiasme plus modéré face aux journalistes : « Nous avons fait des progrès significatifs, mais il reste encore du travail à faire », a-t-il estimé. Le secrétaire au Trésor s'est toutefois félicité de « ce pas important dans la bonne direction », tout en refusant de parler de « percée », comme l'a fait le ministre allemand Olaf Scholz.

Au départ, des tensions

« Notre objectif va être atteint. Il y aura un accord l'an prochain au sein de l'OCDE » qui s'est effectivement donné jusqu'à fin 2020 pour trouver un accord international sur la taxation du numérique, s'est réjoui Olaf Scholz.

Le G7 Finances de Chantilly avait pourtant débuté mercredi sur fond de tension entre les États-Unis et la France, après l'ouverture par Washington d'une enquête qui pourrait déboucher sur des représailles contre Paris après son approbation d'une taxe sur le numérique dès cette année. Face à la presse, les ministres des deux pays ont reconnu des différends, mais ils ont salué l'esprit constructif de l'autre partie.

Le G7 s'est aussi entendu « pour instaurer une taxation minimale à l'impôt sur les sociétés » afin de limiter la concurrence fiscale entre les pays pour attirer les sièges des multinationales, a expliqué le Français. Ils n'ont toutefois pas fixé de taux plancher pour l'instant.

Le ministre français Bruno Le Maire. PHOTO MAXPPP

TROIS CLÉS **POUR COMPRENDRE**

Baignade interdite : c'est quoi les cyanobactéries ?

Des lacs et étangs de la région ont été interdits à la baignade à cause d'un taux excessif de cyanobactéries. Ces micro-organismes réapparaissent chaque été et peuvent être dangereux

Chaque année, la saison estivale est perturbée par un fléau récurrent : les cyanobactéries. Ce phénomène revient régulièrement en période de grosses chaleurs et touche de nombreux sites de baignade. Quelques plans d'eau du Sud-Ouest ont déjà hissé le drapeau rouge, interdisant la baignade : la plage du Taron à Biscarrosse (40), l'étang de Saint-Estèphe (24) ou le lac de Lavaud (16).

Plusieurs questions se posent : quels sont les risques liés aux cyanobactéries ? Comment se propagent-elles et comment lutter ?

1 Les cyanobactéries, c'est quoi ?

Les cyanobactéries sont des micro-organismes qui prolifèrent dans les eaux stagnantes, riches en nutriments. D'où leur présence dans les lacs, étangs et rivières, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Souvent appelées « algues bleues », elles peuvent colorer l'eau mais n'ont rien à voir avec les algues vertes. Les cyanobactéries réapparaissent régulièrement l'été, se nourrissant de chaleur, lumière et nutriments (azote et phosphore).

2 Ces bactéries sont-elles dangereuses ?

Lorsqu'elles se propagent en grand nombre dans une zone de baignade, elles deviennent dangereuses. Certaines cyanobactéries dégagent des toxines néfastes pour la santé de l'homme et mortelles pour les animaux.

En 2017, une dizaine de chiens sont morts après avoir bu ou s'être baignés dans des eaux infestées. Les cas recensés font état de mort par étouffement. Chez l'homme, ces toxines ont des effets variables. Elles peuvent affecter le système nerveux et produire divers effets secondaires, indique l'OMS : vomissements, nausées, douleurs musculaires, irritations cutanées, crampes d'estomac… Jusqu'à présent, il n'y a eu aucun cas mortel lié aux cyanobactéries chez l'homme en France.

3 Comment les repérer et faire face ?

La première mesure prise est l'interdiction de la baignade dans le plan d'eau concerné. Un principe de précaution. Les autorités sanitaires interdisent également la pêche, les activités nautiques et recommandent de tenir en laisse les animaux pour éviter tout contact avec l'eau.

Généralement, les cyanobactéries sont plus facilement repérables dans les lacs et étangs. En grande quantité, elles forment une fine couche verte fluo tirant vers le bleu à la surface de l'eau. Avec la chaleur, le niveau des plans d'eau baisse et l'eau s'enrichit en matière nutritive, favorisant la prolifération des cyanobactéries.

L'activité humaine en est également un facteur, avec les rejets agricoles (engrais…) et domestiques.

Souvent appelées « algues bleues », elles peuvent colorer l'eau mais n'ont rien à voir avec les algues vertes. PHOTO « SUD OUEST »

LE BONHEUR **EST AU JARDIN** (1/3)

Le jardin respectueux propose un parcours estival

Châteaubernard Les touristes découvrent et profitent du jardin respectueux. Chaque mardi, une visite gratuite est organisée

Plus d'une centaine d'aromates sont à découvrir au jardin respectueux, situé en contrebas de l'hôtel l'Yeuse. PHOTO A. M.

Aromates, abeilles, poules, potagers… Le jardin respectueux de Châteaubernard attend les touristes chaque mardi. Des visites gratuites sur réservation sont organisées par l'association Les Jardins respectueux. Depuis sa création en 2011, elle accueille déjà toute l'année des curieux. Au bord de la Charente, en contrebas de l'hôtel-restaurant l'Yeuse, les deux hectares de verdure sont un coin de fraîcheur.

Le but : faire découvrir et partager ses connaissances dans ce jardin pédagogique partagé. « On place l'homme au cœur de la biodiversité et non au centre, détaille Rémi Marcotte, responsable de l'association. C'est un organe de la nature comme tous les autres éléments. Il n'est pas toujours l'unique moteur. »

Parcours dans la verdure

Partant de l'Yeuse jusqu'au bord de la Charente, le chemin serpente dans la verdure. Salamandre représentée en perspective, exposition sur la Rosalie des alpes (un insecte), banque de graines… Le parcours est ponctué de lieux et activités comme un apiscope, une ruche vitrée. Le poulailler est un des endroits préféré des enfants. Avant de conclure sur les aromates, où les nez pourront humer plus d'une centaine d'odeurs. Le reste de la semaine, le jardin respectueux de Châteaubernard est aussi ouvert aux touristes. Mais il faudra s'acquitter de trois euros entre 9 et 18 heures pour s'y balader.

Les pizzas au jardin sont les autres rendez-vous de l'été. Attention, l'animation est exclusivement réservée aux adhérents. Une cotisation de dix euros réglée en ligne permet de rejoindre la communauté de 750 jardiniers. Chaque jeudi à 18 h 30, une partie d'entre eux se retrouvent pour un moment convivial et enrichissant. Au programme : une découverte des aromates. Citron, coca… Des odeurs qu'ils apprennent à reconnaître. « Les adhérents nous aident à les cueillir et à les préparer », reprend Rémi Marcotte. Les membres de l'association apprennent à utiliser ces herbes… Avant de terminer la soirée autour de pizzas aromatisées.

Adrien Marchand

Visites : 9 h-18h. Tarif : 3 euros. Gratuit lors des mardis du Cognac.
Renseignement et réservations au 05 45 80 81 15. Courriel : jardinrespectueux@gmail.com
Site : www.lesjardinsrespectueux.fr

Taransaud réussit à allier croissance et qualité

ENTREPRISE Portée par des marchés des spiritueux et du vin qui se portent bien, la tonnellerie continue à investir massivement pour évoluer, confiante en l'avenir

Didier Faucard
d.faucard@sudouest.fr

La parole est rare. Plus par manque de temps ou d'habitude, sans doute, que par volonté de demeurer dans le secret. Alors quand la tonnellerie Taransaud, poids lourd du secteur, décide de faire un point sur son activité, forcément on y va et on fait le plein d'informations.

1 Un contexte favorable à la croissance

« Notre activité est liée à 20 % au cognac et à 80 % au monde du vin », indique Henri de Pracomtal. Taransaud, comme d'autres, a donc bénéficié de l'excellente santé de l'or ambré des Charentes ces dernières années. « Le marché des vins se porte aussi globalement bien. Il y a plusieurs tendances. On boit moins, mais on boit mieux. D'autre part, on constate une montée en gamme des vins qui vieillissent, des cuvées supérieures. »

À cela correspond une demande de fûts de grande qualité, haut de gamme, qui est justement le credo de la tonnellerie, « même s'il y a aujourd'hui, une moindre demande de fûts neufs, alors qu'il y a cinq ou dix ans, il y avait une tendance excessive à utiliser ces fûts, notamment dans le Bordelais. Les gens croyaient que le bois neuf allait apporter un surplus gustatif et que leurs vins auraient une meilleure note auprès des critiques. Mais, là aussi, les choses ont changé et ces critiques recherchent moins le bois que la pureté du fruit. Alors on boise moins mais on boise mieux », explique Henri de Pracomtal. Pour Taransaud, le premier client est le puissant marché californien, devant Bordeaux, l'Italie (Toscane) et la Bourgogne, « qui est pour nous encore une terre de conquête, où nous sommes implantés depuis dix ans et où nous progressons. Nous avons un atelier de tonnellerie à Beaune qui compte 15 personnes ».

La société d'Henri de Pracomtal, poids lourd du marché. D. F.

2 Des investissements encore lourds

« Dans notre stratégie de positionnement haut de gamme, nous voulons que le bois vieillisse longtemps et naturellement », renseigne Henri de Pracomtal. Conséquence, les parcs à bois, où sont stockés les merrains, du site de Merpins sont saturés. La société a donc acheté un terrain à Mainxe-Gondeville de 4, 5 ha (800 000 €) destiné à devenir un nouveau parc et dont les travaux d'aménagement devraient être réalisés d'ici la fin de l'année.

Autre investissement d'importance, celui porte sur les merranderies : 2, 6 millions d'euros l'an passé dont 1, 5 pour celle de Cérilly (Allier) dont la capacité de production a été doublée. « Nous avons quatre merranderies, ce qui amène le double avantage de ne pas avoir à transporter les grumes trop loin et de pouvoir acheter du bois d'origines différentes dans plusieurs régions. »

Enfin, 2, 8 millions d'euros ont été injectés pour réorganiser les ateliers de la tonnellerie de Merpins et optimiser les processus de fabrication, en travaillant notamment sur l'ergonomie des postes ; tout en conservant, bien évidemment, l'ADN du travail manuel et artisanal. Ainsi, l'atelier de chauffe a été repensé et rendu plus spacieux. « En 2019, nous allons encore investir 1, 5 millions pour la tonnellerie et 2 millions sur les merranderies. »

3 Le développement de l'emploi et de la recherche

En 2018, la société a recruté 30 personnes, tous services confondus, dont cinq tonneliers en apprentissage. « Parallèlement, pour assurer les périodes de fortes commandes, nous allons faire appel à de l'intérim mais nous avons eu de grandes difficultés à recruter par ce biais. Alors, nous sommes passées par les réseaux sociaux et nous avons trouvé et embauché cinq tonneliers (en CDI) et il devrait y en avoir dix autres en 2020 », renseigne Jacquelin de Pracomtal, responsable commercial des grands comptes et du marketing.

Du côté recherche et développement, l'arrivée d'un nouveau directeur et l'ouverture programmée d'un bureau à Bordeaux devrait marquer une nouvelle étape dans la politique de recherche engagée sur le bois et l'oxygène. Et qui a permis à l'entreprise de breveter des instruments de mesure précis, pour comprendre le vieillissement du vin, comme le Chênox qui permet de mesurer l'oxygène dissous dans le vin au travers du fût.

4 Une certaine confiance dans l'avenir

« Les deux grosses années d'investissements que nous avons mis en place correspondent à l'anticipation de la croissance à venir, alors même que ne pouvons pas répondre aujourd'hui à toutes demandes », reprend Henri de Pracomtal. Une croissance estimée à 2 ou 3 % en volume, par an, sur les années à venir. « Mais nous ne cherchons pas la croissance pour la croissance. La qualité passe avant la valeur. D'où l'idée d'une croissance modérée. »

DES CHIFFRES

SITE DE MERPINS. Surface de 10 ha dont 7 ha de stockage de bois.
EFFECTIFS. 253 dont 8 apprentis sur la tonnellerie. 85 sur les quatre merranderies (dont 6 acheteurs de bois) situées à Cérilly (Allier), Montgivray (Indre), Saint-Laurent-en-Gâtine (Indre-et-Loire) et Saint-Maurice-La-Souterraine (Creuse).
CHIFFRE D'AFFAIRES. 59, 3 millions d'euros en 2018 dont 60 % à l'exportation.
VIEILLISSEMENT DU BOIS. La durée est de 24 à 30 moins pour les fûts destinés au marché bordelais (selon l'épaisseur des douelles), 30 mois pour la Bourgogne et 36 mois pour le cognac. La tonnellerie fabrique aussi un fût très haut de gamme, le T5 dont le bois vieilli pendant 60 mois (5 ans).

Quelques points en plus

LE BOIS 60 % du bois acheté par la société provient des ventes de l'Office national des forêts et 40 % de privés ou coopératives. « L'ONF vend par des ventes aux enchères. Les prix ont monté ces dernières années. Et plus le bois vient de forêts prestigieuses comme celle de Tronçay (Allier), plus il est cher (la chênaie, créée par Colbert est considérée comme la plus belle d'Europe, NDLR). Nous sommes le plus gros acheteur du bois de Tronçay, essentiellement pour nos fûts T5 mais cela ne représente que 1 ou 2 % du volume total que nous achetons », informe Henri de Pracomtal
SENTIER PÉDAGOGIQUE Taransaud s'est associé à l'ONF, pour créer dans la forêt de Tronçay, un parcours explicatif sur la fonction du bois, l'économie de la forêt, la sylviculture, les chênes, la fabrication des merrains et des barriques et leur utilisation pour la conception des vins. Le Pays de Tronçais et le château Pichon-Baron de Pauillac sont aussi partenaires.

LE PIÉTON

S'interrogeait depuis l'ouverture des Chais Monnet. Dans la partie centrale, de longs fossés très élégants paraissaient bien vides. Le Bipède s'était dit que ce serait l'endroit idéal pour des poissons, comme des carpes. Finalement, il a été exaucé, puisque des esturgeons ont été introduits. Ces nouveaux locataires, plutôt élégants, vont bien à l'endroit. Et peut-être qu'un jour, on mangera du caviar made in Chais Monnet...

PHOTO J. G.

AGENDA

AUJOURD'HUI

« L'arbre en fête ». De 12 h 30 à 18 h, ateliers et animations gratuites pour les enfants et les familles. Rendez-vous autour du kiosque à musique du jardin public, pique-nique sorti du panier. Tél. 05 16 45 00 17.

Fête de la Croix Montamette. Ouverture à 19 h de plus de 80 attractions pour petits et grands, à l'Espace 3 000, Bvd Oscar Planat.

Concert solidaire. À 20 h 30, en l'église Saint Antoine, 186 rue de la République, avec Alain Bouvet à l'orgue et Pierre Dutot, à la trompette. Tarif 10 €/gratuit -16 ans, au profit de l'association « l'Arbre Médicinal », pour la construction de dispensaires au N-E de l'Inde.

Recherches généalogiques. De 15 h à 17 h, permanence d'aide à la généalogie, aux archives municipales (1er étage de la bibliothèque), organisée par l'Association généalogique de la Charente. Sans rendez-vous.

« Attractions ». De 10 h à 18 h 30, exposition de peintures de Christophe Lécrivain, à l'Espace découverte en pays du cognac. Tél. 05 45 36 03 65.

« Oeuvres du papier ». De 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h, exposition de Nadine Salem, à la librairie Le Texte Libre.

« Drôles de drôles ». De 11 h à 18 h, exposition d'une centaine de pièces évoquant l'enfance dans le Cognaçais entre 1900 et 1960, au musée d'art d'histoire.

DJ Set. De 17 h 30 à 1 h, Milla mixera tout l'été, à l'hôtel Chais Monnet, 50 av. Paul Firino Martell. Entrée gratuite, consommation obligatoire. Tél. 05 17 22 32 23.

Info 16 a voté sa dissolution

ASSOCIATION

La structure a dû se résoudre à disparaître en raisons de problèmes en lien avec la CAF

« Les derniers mois ont été difficiles. Nous avons vécu une tempête. Et aujourd'hui nous nous retrouvons pour un moment particulier. » C'est par ces mots que Sandrine de Ramefort a entamé la réunion d'hier. La présidente d'Info 16 avait la lourde tâche de faire voter la dissolution de l'association. En cause, un conflit avec la Caisse d'allocations familiales (lire notre édition de vendredi). « Les réflexions entamées nous ont amenés à penser différemment la structure, qui n'a plus d'avenir en tant qu'association. »

Sandrine de Ramefort, la présidente, a dû se résoudre à cette issue. PHOTO J. G.

Deux salariées sauvées

Faute de subventions, Info 16 est liquidée. Deux employées seront licenciées (une a pris la décision de partir, l'autre part à la retraite). Les deux autres seront transférées à la Ville de Cognac. « Ce qui arrive ne me fait pas plaisir, a confié Michel Gourinchas. La Ville n'a pas demandé la fin d'Info 16. Nous ne voulions pas laisser disparaître cette association dont les missions sont indispensables et qui a rendu service aux Cognaçais. » Le maire a surtout critiqué la CAF. « Ils n'ont pas été réglo et je leur ai dit. Leurs demandes ne permettaient plus à Info 16 de répondre. » L'Agglomération, qui aurait pu reprendre les missions et les salariées, n'a finalement pas donné suite. « On n'a pas su trouver de solution », a admis Jérôme Royer, qui représentait Grand-Cognac. « Mais dans des temps ultérieurs, je ne désespère pas de faire revenir les missions d'accès au droit dans le giron de l'Agglo. »

Désormais, les actions d'Info 16 seront gérées par le Centre communal d'action social, dirigé par Ludovic Poujade. Malgré cette survie, les élus et les membres de l'association étaient peinés, hier soir, au moment de voter unanimement la dissolution d'Info 16.

Jonathan Guérin

En été, lis où il te plaît !

MÉDIATHÈQUE Elle était installée, mardi, place de l'église et remet ça, demain, pour le marché, place du Champ-de-foire

La médiathèque municipale Ernest-Labrousse a fait le mur mardi matin, jour de marché. Elle a investi la place de l'église Saint-Mathias et dressé un stand parmi les étals des commerçants. Sous son petit barnum, des tapis, quelques coussins et un tas de livres et d'albums glissés dans des cartons et des valises.

Une médiathèque de poche proposée dans le cadre de l'opération nationale Partir en Livre dont c'est la 5e édition cette année. Il s'agit d'une manifestation du ministère de la Culture, organisée par le Centre national du livre. Grande fête du livre de jeunesse, gratuite, populaire et festive, le livre sort à cette occasion de ses lieux habituels pour aller à la rencontre du public mais surtout des enfants et des jeunes afin de leur transmettre le plaisir de lire. Quoi de mieux que de bouquiner ou de simplement feuilleter des livres en plein air et au soleil !

Les bibliothécaires ont proposé des lectures aux enfants et des ouvrages à feuilleter pour les grands. PHOTO D. L.

Des lectures hors-les-murs

La médiathèque de Barbezieux s'est piquée au jeu dès le début de l'opération. Avec, au départ, des coins lectures proposés au bord de la piscine Nelson-Pailloux. L'initiative a été boudée. En revanche, la médiathèque a fait le plein sur son stand au cœur du marché. Un premier petit groupe d'enfants a rapidement entouré Bérengère Bonanno, la directrice de la médiathèque, pour une première lecture. « Ils connaissant Bérengère et ont l'habitude de l'entendre raconter des histoires », glisse Patricia Gentreau de la médiathèque.

Noélie, 4 ans et demi, en vacances chez ses grands-parents, est sage comme une image. « Alors que c'est une petite chipie à la maison », sourit sa grand-mère Nicole. Ancienne grosse lectrice, la Barbezilienne d'adoption promet de se rendre à la médiathèque la semaine prochaine avec son autre petite-fille. Et avec pourquoi pas l'envie de s'inscrire…

Thierry Claux et ses élèves connaissent bien la structure. « On s'y est inscrit et on s'y rend régulièrement. » Professeur de français à l'Irfep (pôle de formation de la Ligue de l'enseignement du Poitou-Charentes) à destination d'un public étranger, il enseigne dans les locaux de l'AAISC (Association accueil information Sud Charente) Chemin Noir. Il met aussi en pratique ses cours. « Toutes les occasions sont bonnes pour aider mes élèves à pratiquer la langue du quotidien. » Il a pris le temps de saluer les bibliothécaires en compagnie de deux de ses élèves Ludmila et William, une Russe et un Britannique.

Une boîte aux livres

Tandis que le stand de la médiathèque s'est animé peu à peu, des lectrices fidèles et habituées du marché ont pris le temps de converser. Michelle Patureau en a profité pour donner des nouvelles de la boîte à livres installée sur la place du Champ-de-foire et gérée par le comité de quartier. « C'est pratique car comme je me déplace à pied, je n'ai pas toujours le temps de me rendre à la médiathèque. » Elle pourra retrouver dès demain matin ses bibliothécaires préférées sur le Champ-de-foire, où la médiathèque dressera à nouveau un stand pour de nouvelles lectures hors les murs.

Delphine Lamy

LES RENDEZ-VOUS

MERCREDI 24 JUILLET : la médiathèque propose, à 10 heures, un atelier de fabrication de présentoirs de livres pour parents et enfants (à partir de 6 ans).
VENDREDI 26 JUILLET : des lectures, à 10h30.

Renseignements au 05 45 78 30 70 ou sur le site Internet : mediatheque@mairie-barbezieux.fr